

Cadre d'organisation des services d'enseignement en orthopédagogie au primaire et au secondaire



Table des matières

LISTE DE FIGURES	1
LISTE DES TABLEAUX	1
Mise en contexte	2
1. Orientations et documents d'encadrement	3
1.1 Politiques et cadres de référence ministériels	3
1.2 Politiques et cadres de référence de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	6
1.3 Autres publications	7
2. L'orthopédagogie	8
2.1 Définition de l'orthopédagogie	8
2.2 Compétences professionnelles	9
3. Organisation des services	11
3.1 Le modèle de réponse à l'intervention	11
3.2 Modalités d'organisation des services et des interventions orthopédagogiques	13
3.3 Principes directeurs pour guider l'organisation du service en orthopédagogie au primaire et au secondaire	15
3.4 Planification du service	19
Références	20
ANNEXE I:	
Compétences professionnelles de l'enseignant	22
ANNEXE II :	
Le modèle de réponse à l'intervention à la CSRS	23
ANNEXE III:	
Répertoire de sphères d'intervention en lecture	24
ANNEXE IV:	
Répertoire de sphères d'intervention en écriture	25
ANNEXE V:	
Répertoire de sphères d'intervention en mathématique	26
ANNEXE VI:	
Démarche d'intervention orthopédagogique et référentiel pour construire des séances rééducatives	27
Annexe VII:	
Vision systémique de la différenciation pédagogique	28

LISTE DE FIGURES

- Figure 1 : Les domaines du « Référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice orthopédagogique au Québec » et leur définition.
- Figure 2 : Arbre décisionnel illustrant le processus d'intensification des interventions pédagogiques et orthopédagogiques au primaire et au secondaire.
- Figure 3 : Types d'acteurs concernés par les services indirects en orthopédagogie.
- Figure 4 : Principes directeurs pour guider l'organisation des services en orthopédagogie.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau intégrateur pour guider l'organisation des services en orthopédagogie

Tableau 2 : Description des principes directeurs

Mise en contexte

Le présent cadre d'organisation des services en orthopédagogie vise à :

- Outiller les équipes-écoles en définissant les objectifs poursuivis par un service d'enseignement en orthopédagogie en milieu scolaire:
- **Définir les fonctions et mandats de l'enseignant en orthopédagogie** dans l'intervention auprès des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);
- Présenter certaines modalités d'intervention et d'organisation du service que l'école peut mettre en place.

Un premier cadre d'organisation des services en orthopédagogie de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a été élaboré en 2004. Depuis, de nombreuses recherches ont enrichi notre compréhension sur ce que sont les difficultés d'apprentissage et les interventions les plus efficaces. Ce document a donc été actualisé une première fois en 2015.

Avec la parution de la *Politique de la réussite éducative* (MÉES, 2017), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a communiqué sa vision de l'avenir en éducation, ses objectifs et ses cibles, de même que certaines orientations nationales par l'entremise de son plan stratégique. De ce plan stratégique a découlé le *Plan d'engagement vers la réussite* (CSRS, 2019) qui a permis d'identifier les enjeux prioritaires au développement du plein potentiel de chacun de nos élèves. Les services éducatifs de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, notamment le service en orthopédagogie, s'inscrivent dans ce plan d'engagement. Par ailleurs, suite à l'avancée des connaissances dans le domaine de l'orthopédagogie, une actualisation de ce cadre s'est à nouveau avérée nécessaire.

Pour ce faire, un deuxième comité de travail a été formé en juillet 2019. Celui-ci est composé des trois orthopédagoguesconseils de la commission scolaire, de la conseillère pédagogique en adaptation scolaire ainsi que de l'orthopédagogue professionnelle pour le service de soutien régional et d'expertise en difficultés d'apprentissage. Leurs travaux ont été repris par un comité de validation interprofessionnel qui a permis de s'assurer que l'actualisation du cadre correspond à la vision des services en orthopédagogie de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Ce comité est composé de :

- Karyne Thibodeau, directrice adjointe des Services éducatifs jeunes;
- Marie-France Bouchard, conseillère pédagogique en adaptation scolaire;
- Sylvain Morissette, direction au primaire;
- Marie-Claude Tremblay, direction au primaire;
- Sophie Richard, direction au secondaire;
- Eve Morin, orthopédagogue professionnelle;

Travaux réalisés sous la supervision de Mme Karyne Thibodeau, directrice adjointe, Services éducatifs jeunes Secteur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires Septembre 2019

1. Orientations et documents d'encadrement

1.1 Politiques et cadres de référence ministériels

Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) guide les commissions scolaires dans l'organisation des services éducatifs à l'aide des cadres à portée légale et des documents de référence suivants :



La Politique de l'adaptation scolaire, une école adaptée pour tous ses élèves (1999), dresse les grandes lignes qui peuvent avoir des répercussions sur les services à mettre en place pour les élèves HDAA. Dans cette perspective, six voies d'action ont été ciblées :

- 1. Reconnaître l'importance de la prévention ;
- 2. Adapter les services éducatifs en fonction des besoins des EHDAA;
- 3. Mettre l'organisation des services éducatifs au service des EHDAA;
- 4. Se donner des moyens d'évaluer la réussite éducative ;
- 5. Créer une véritable communauté éducative ;
- 6. Porter une attention particulière à la situation des élèves à risque.



La **Politique de la réussite éducative (2017)** introduit une nouvelle approche de la réussite au Québec. Elle vise l'atteinte du plein potentiel de la personne et s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société. La politique est divisée en trois axes :

- 1. L'atteinte du plein potentiel de toutes et tous ;
- 2. Un milieu inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite ;
- 3. Des acteurs et des partenaires mobilisés pour la réussite.



Le document **Organisation des services éducatifs aux élèves à risque et EHDAA (2007)** a pour principal objectif de permettre aux intervenants scolaires d'avoir une compréhension univoque des concepts et des mécanismes sous-jacents à l'organisation des services.



Le document Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite (2002) vise à aider les commissions scolaires et les écoles à déterminer les orientations et les pratiques à renouveler en matière de services éducatifs complémentaires. Plus particulièrement, ce document traite de la conception et de l'organisation des programmes des services éducatifs complémentaires dans le contexte de la réforme.



Le document Les difficultés d'apprentissage à l'école, Cadre de référence pour guider l'intervention (2003) vise à fournir un éclairage sur l'aide à apporter aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage dans une vision systémique.



Les Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves HDAA (2011) visent à définir les conditions optimales qui favorisent une intégration scolaire harmonieuse. Les milieux sont invités à se référer aux différents principes pour guider l'organisation des services éducatifs.



Les Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers (2014) outillent plus spécifiquement les intervenants sur la différenciation pédagogique, principal levier visant la réussite de tous.



La **Politique d'évaluation des apprentissages (2003)** précise la vision ministérielle en ce domaine. Elle vise à mieux exploiter l'évaluation des apprentissages dans une perspective de réussite pour tous. Dans cette optique, l'évaluation est intégrée à l'action pédagogique pour la mettre au service de l'élève.



Le document Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève (2004) est un cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention.



Les documents Référentiel d'intervention en lecture pour les élèves de 10 à 15 ans (2015) et Référentiel d'intervention en écriture (2017) proposent des interventions et des outils pour soutenir le développement de la compétence à lire et à écrire des élèves. Ils sont destinés aux personnes qui accompagnent les intervenants scolaires et les gestionnaires. Le rôle de l'enseignant en orthopédagogie y est indiqué dans les différents paliers d'intervention. Un référentiel d'intervention en mathématiques est en cours de publication.



L'intervention orthopédagogique doit aussi tenir compte des balises des encadrements ministériels suivants :

- Programme de formation de l'école québécoise (2006);
- Progression des apprentissages (2009);
- Cadres d'évaluation (2011);
- Échelles de niveaux de compétence (2009).



Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (2018) présente 33 mesures sous trois objectifs qui soutiendront le système éducatif dans l'intégration des technologies et les usages du numérique, dans une perspective d'innovation continue.





L'Office des professions du Québec et les ordres professionnels visés par le projet de loi 21 ont collaboré à l'élaboration d'un guide explicatif, Le projet de loi 21, des compétences professionnelles partagées en santé mentale et en relation humaines : la personne au premier plan (2013). Il stipule que « l'évaluation d'un élève présentant des difficultés d'apprentissage en vue d'établir un plan d'intervention en vertu de la Loi sur l'instruction publique n'est pas une activité réservée. Cette évaluation vise notamment à mettre en place les interventions pédagogiques ou orthopédagogiques appropriées. »



La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mission d'assurer la promotion et le respect des droits et libertés de la personne affirmés par la Charte des droits et libertés de la personne; des droits reconnus à l'enfant et à l'adolescent par la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle précise que, pour une intervention individualisée, le détenteur de l'autorité parentale doit y consentir après avoir été suffisamment informé du type d'intervention projetées et ses conséquences.



Le réseau scolaire public du Québec est principalement régi par la Loi sur l'instruction publique. Cette loi détermine entre autres les droits des élèves, les rôles et les responsabilités des commissions scolaires, des directions d'établissement et des enseignants. De façon spécifique, elle encadre la nécessité de qualifier tous les élèves, l'organisation des services en fonction des milieux, l'obligation d'établir un plan d'intervention, l'intégration de l'élève à la classe ordinaire est privilégiée.



© Éditeur officiel du Québec Le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire découle de la loi sur l'Instruction publique et donne des balises aux commissions scolaires concernant l'organisation de l'enseignement. Notamment, il encadre l'organisation en cycle d'apprentissage, remet en question l'approche catégorielle et reconnaît l'orthopédagogie comme un des services éducatifs complémentaires.



1.2 Politiques et cadres de référence de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'est dotée d'encadrements afin d'orienter les actions des intervenants qui y œuvrent. Les enseignants en orthopédagogie retrouvent des assises qui guideront leurs actions dans les documents suivants :



Le **Plan d'engagement vers la réussite (2019),** et ses trois enjeux définissent des orientations et des cibles communes à atteindre en 2022. De façon plus spécifique, les enseignants en orthopédagogie contribuent directement à atteindre l'orientation 4 de l'enjeu 2, soit « Favoriser la collaboration entre les différents membres du personnel afin de mettre à profit notre expertise, nos compétences et nos ressources » qui a pour objectif de favoriser l'inclusion de tous les élèves et l'application de pratiques d'enseignement et d'évaluation reconnues efficaces.



Dans son Cadre organisationnel des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (2018), la commission scolaire propose différents modèles d'organisation qui favorisent l'intégration. L'orthopédagogie se retrouve au cœur de ces services et vise directement la première modalité, soit l'intégration totale dans l'école de quartier.



La **Démarche de mise en place des aides technologiques à l'apprentissage (2018)** en 5 étapes vise à soutenir les directions d'école et le personnel scolaire. Les enseignants en orthopédagogie y retrouveront les principales balises quant au rôle qu'ils y jouent.



Au regard des dernières connaissances issues de la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage de la lecture, la commission scolaire a formé un groupe de travail afin de produire un **Cadre de référence pour l'enseignement et l'apprentissage de la lecture** (2018). Celui-ci guide les enseignants, les enseignants en orthopédagogie et les décideurs afin d'identifier les méthodes d'enseignement et les habiletés les plus déterminantes pour la réussite en lecture.



Par sa Politique locale relative à l'organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (2013), la commission scolaire établit par sa politique les normes d'organisation des Services éducatifs et assure à ses élèves des services éducatifs de qualité et adaptés aux besoins différenciés de chacun. Nous retrouvons principalement dans cette politique les principes et les orientations ainsi que les modalités d'évaluation, d'organisation des services, de regroupement des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que les modalités d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention destinés à ces élèves.

1.3 Autres publications



Pour répondre au besoin d'être soutenus dans les interventions aux élèves, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a élaboré le **Référentiel : les élèves à risque et HDAA (2019)**. Ce document vise à guider les enseignantes et enseignants dans le choix de leurs interventions. Il leur permet également d'être soutenus dans leurs interventions et de demander le soutien dont leurs élèves, intégrés en classe ordinaire, ont eux-mêmes besoin.



L'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), **Pour une école riche de tous ses élèves, s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire (2017)** vise à soutenir tous les acteurs du réseau scolaire dans l'opérationnalisation de l'éducation inclusive. Le CSE y présente les visées d'un système inclusif pour tous, de la maternelle à la 5e secondaire en trois parties : l'état de la situation, les constats d'initiatives inspirantes ainsi que les orientations et recommandations.



Un comité d'expertise national formé de personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise travaillant avec des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a élaboré un guide Différenciation pédagogique, la modification des attentes par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise : une démarche réflexive (2019). Celui-ci vise à soutenir une démarche réflexive qui pourrait être effectuée par une équipe-école au moment d'envisager la modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ. Des pistes de réflexion ancrées dans la démarche du plan d'intervention, des balises et des ressources y sont présentées.



Le Centre de Transfert pour la Réussite Éducative du Québec (CTREQ) a produit le guide Fonction d'enseignant ressource au secondaire, pour optimiser la réussite des élèves à risque ou HDAA (2014). Celui-ci a été élaboré à la suite de recherches-actions tenues dans deux commissions scolaires du Québec entre 2008 et 2014. Il s'adresse aux enseignants et aux directions d'école qui sont amenés à définir ce type de service dans les classes ordinaires au secondaire.



La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) vise la réussite de tous les élèves. C'est pourquoi elle a produit un document, **EHDAA Le comité au niveau de l'école (2012)** qui permet de soutenir l'organisation des services offerts aux EHDAA dans les écoles. Celui-ci fournira aux acteurs concernés tous les renseignements nécessaires au fonctionnement de ce comité.





L'Association Des Orthopédagogues du Québec (ADOQ) a produit le **Référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice de l'orthopédagogue au Québec (2018)** qui vise notamment à définir la spécificité et le rôle de l'orthopédagogue en présentant 8 compétences, mais aussi à fournir un document de développement professionnel aux orthopédagogues.

Afin de répondre aux questions les plus fréquentes en matière de différenciation pédagogique, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a mis à la disposition des enseignants en orthopédagogie le document Les adaptations possibles lors des épreuves obligatoires et uniques et réponses aux questions courantes (2018) dans lequel des précisions sont ajoutées continuellement.

2. L'orthopédagogie

Afin de permettre une bonne compréhension de l'orthopédagogie et le déploiement de services efficaces dans nos écoles, il apparaît essentiel de présenter la définition contemporaine et les compétences professionnelles de l'acte orthopédagogique.

2.1 Définition de l'orthopédagogie

Afin de définir l'orthopédagogie, nous nous référons à la définition contemporaine de l'Association des orthopédagogues du Québec (2018)¹ :

« Étymologie du mot orthopédagogie

- Composé des morphèmes ortho et pédagogie ortho : du grec ancien orthos « droit », au sens figuré « correct » pédagogie : du grec paidagôgia, science de l'éducation des enfants, et par extension de la formation intellectuelle des adultes. (Petit Robert, 2010)
- La pédagogie concerne les interventions de l'enseignant (Legendre, 2005).

L'orthopédagogie est un domaine d'intervention et de recherche appliquée dont l'objet est l'évaluation et l'intervention relatives aux apprenants² susceptibles de présenter ou présentant des **difficultés d'apprentissage** incluant les **troubles d'apprentissage**. Afin de prendre en considération l'ensemble des dimensions contributoires à l'apprentissage, la pratique orthopédagogique se fonde sur la recherche en éducation, plus spécifiquement en orthodidactique, en didactique, en pédagogie et en psychopédagogie. Plus largement, elle s'appuie également sur les connaissances pertinentes issues de la psychologie, de la linguistique, des mathématiques, des neurosciences et des sciences humaines.

¹ Référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice de l'orthopédagogue au Québec, Référentiel de l'Association des orthopédagogues du Québec, 2019, p.5

L'évaluation orthopédagogique est un processus dynamique d'évaluation continue² qui consiste à préciser, chez l'apprenant, les difficultés qui font obstacle aux apprentissages et les capacités³ qui favorisent la réussite de qualité. L'évaluation s'intéresse aux connaissances, aux stratégies, aux processus cognitifs et à la nature et à l'origine des objets d'apprentissage, notamment en lecture, en écriture et en mathématiques. L'évaluation orthopédagogique considère également d'autres facteurs susceptibles d'influencer l'apprentissage, soit des facteurs affectifs et motivationnels, sociofamiliaux, scolaires et extrascolaires. Ces facteurs incluent les approches didactiques, les situations d'apprentissage et les contextes éducationnels.

S'appuyant sur les conclusions évaluatives, **l'intervention orthopédagogique** vise à prévenir, consolider ou rééduquer de façon corrective ou compensatoire, afin de permettre à l'apprenant de progresser de façon optimale au niveau de ses apprentissages, notamment en lecture, en écriture et en mathématiques. Elle s'adresse directement à l'apprenant et implique la collaboration avec les acteurs concernés. »

2.2 Compétences professionnelles

Dans son guide de formation aux enseignants, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) énumère 12 compétences professionnelles devant être développées au cours du programme de premier cycle. Comme l'orthopédagogie est assumée par des enseignants ayant la formation en adaptation scolaire, on réfère au même cadre pour définir les compétences de ceux-ci. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a fait le choix de l'appellation « enseignant en orthopédagogie ».

Or, œuvrer dans un service d'orthopédagogie nécessite des compétences spécifiques. À cet effet, le *Référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice orthopédagogique au Québec* publié par l'ADOQ en juin 2018 nous permet de raffiner notre compréhension de cette profession. Il constitue un précieux guide sur lequel les enseignants en orthopédagogie peuvent s'appuyer. Ce référentiel présente huit compétences regroupées en quatre domaines (évaluation et intervention, professionnalisme et éthique, collaboration et coopération, communication et gestion) qui vous seront présentées à la page suivante (voir figure 1).

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur le *Référentiel des compétences de L'ADOQ*, consultez le site de l'association : https://www.ladoq.ca/

Pour en savoir plus sur le service d'orthopédagogie-conseil, référez-vous au SharePoint « Orthopédagogie».



² Les évaluations et les interventions sont en mouvement, s'ajustant, de manière dynamique, selon l'évolution et les besoins de l'apprenant.

³ La capacité correspond à l'étendue des aptitudes et des connaissances de l'apprenant (Legendre, 1993)

Domaine ADOQ

Compétences professionnelles ADOQ

Compétences professionnelles des enseignants⁴

Domaine 1

« Dans une dynamique d'évaluation continue au service de l'intervention, l'orthopédagogue évalue et intervient auprès de l'apprenant en lecture, en écriture ou en mathématiques, de même qu'au regard des processus et des stratégies qui soutiennent ses apprentissages, en se servant de ses capacités et en tenant compte de son profil motivationnel. »

Évaluation – Intervention

Compétences 3, 5,7,8

Domaine 2

« L'orthopédagogue fait preuve de professionnalisme et d'éthique envers les apprenants et tous les acteurs concernés, dans le respect des milieux dans lesquels il ou elle pratique tout comme dans la société. »





Compétences 1, 2, 11, 12

Domaine 3

« Par sa collaboration et sa coopération avec les acteurs concernés, l'orthopédagogue contribue, dans un effort coordonné avec le milieu, aux modalités appropriées visant la réussite de qualité des apprenants. »

Collaboration – Coopération



Compétences 6, 9, 10

Domaine 4

« L'orthopédagogue collecte, utilise, communique des données pour guider et contribuer à l'organisation et à la gestion efficaces des services pertinents et cohérents d'aide aux apprenants et de soutien aux acteurs concernés dans le but de favoriser, en continuité, la progression optimale et une réussite de qualité ».

Communication – Gestion



Compétences 8, 9

Figure 1:

Les domaines du « Référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice orthopédagogique au Québec » et leur définition¹

⁴ Voir Annexe 1 pour définition complète de la compétence.

3. Organisation des services

L'organisation des services en orthopédagogie à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay s'appuie sur différents **fondements théoriques et principes directeurs** qui seront présentés dans la section suivante.

3.1 Le modèle de réponse à l'intervention

Le modèle de réponse à l'intervention (RàI) est un modèle d'intervention et d'organisation de services qui vise à répondre aux besoins de tous les élèves, tout en portant une attention particulière à ceux qui éprouvent des difficultés (CSE, 2017). Ce modèle réunit et coordonne **les meilleures pratiques** sur le plan de la gestion des ressources, de l'enseignement et de l'évaluation des progrès scolaires des élèves (Desrochers, 2014). Il offre également un cadre pour coordonner les interventions des enseignants en collaboration avec l'équipe des services éducatifs complémentaires, dont fait partie l'enseignant en orthopédagogie. La figure suivante illustre la prise de décision en lien avec le processus d'intensification des interventions pédagogiques et orthopédagogiques auprès des élèves du primaire et du secondaire.



Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur l'implantation du modèle de réponse à l'intervention dans les milieux scolaires québécois, référez-vous à la page des travaux de la *Conférence de consensus sur la Ràl* piloté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Vous y trouverez des recommandations concrètes issues des travaux des consultation. http://recit.qc.ca/nouvelle/conference-de-consensus-reponse-a-lintervention-rai/

PALIER 1: Interventions universelles

Interventions universelles qui concernent tous les élèves et qui sont effectuées au moyen d'un enseignement de haute qualité appuyé sur la recherche. Cet enseignement devrait permettre à environ 80% des élèves de répondre aux exigences du programme. Une évaluation de la réponse à l'intervention s'effectue régulièrement par le biais du dépistage universel (trois fois par année pour tous les élèves) ou par le biais de prises de mesure variées en communautés d'apprentissage professionnelles (l'utilisation de l'observation, l'évaluation par les pairs, l'autoévaluation et de l'évaluation de la part de l'enseignant qu'elle soit formative ou sommative permet d'avoir un portrait adéquat des apprentissages des élèves). (MELS, 2012)

L'élève répond aux interventions? On demeure au palier 1

L'élève ne répond pas aux interventions de façon satisfaisante?

PALIER 2: Interventions intensives

Interventions supplémentaires qui s'adressent aux élèves pour qui les interventions universelles de palier I n'ont pas été suffisantes. Pour que ces interventions soient efficaces, **il est suggéré**, **selon la réalité du milieu**, qu'elles s'effectuent auprès d'un sousgroupe d'élèves (2 à 5) ayant des besoins semblables, 3 à 5 fois par semaine pour des blocs d'intervention de 8 à 15 semaines. Une évaluation de la réponse à l'intervention s'effectue par un suivi fréquent des progrès des élèves (p.ex. deux fois par mois). *(MELS, 2012)*

L'élève répond aux interventions? Fin du palier 2 et retour au palier 1 L'élève ne répond pas aux interventions de façon satisfaisante?

On passe au palier 3

On reste au palier 2 (ajout d'un bloc de 6 semaines)

L'élève répond aux interventions? Fin du palier 2 et retour au palier 1 L'élève ne répond pas aux interventions de façon satisfaisante?

On passe au palier 3

PALIER 3 : Interventions rééducatives et individualisées

Interventions rééducatives qui s'adressent aux élèves qui ont des difficultés persistantes (environ 5%). Pour que ces interventions soient efficaces, il est suggéré qu'elles s'effectuent auprès d'un sous-groupe d'élèves (1 à 3) ayant des besoins semblables, 4 à 5 fois par semaine, pour des blocs d'intervention de 8 à 15 semaines. Une évaluation de la réponse à l'intervention s'effectue par un suivi fréquent des progrès des élèves (p.ex. une fois par semaine). (MELS, 2012)

L'élève répond aux interventions? Mais!

La progression est observable, mais la durée doit être prolongée. (Ajout d'un 6 semaines)

Mette en place des pratiques qui visent la collaboration et la concertation de l'ensemble des intervenants scolaires.

Figure 2:

Arbre décisionnel illustrant le processus d'intensification des interventions pédagogiques et orthopédagogiques au primaire et au secondaire

3.2 Modalités d'organisation des services et des interventions orthopédagogiques

Le service d'orthopédagogie se structure notamment à partir des différents paliers d'intervention présentés dans la section précédente. Pour intervenir dans ces différents paliers, deux modalités d'organisation des services sont principalement utilisées par les enseignants en orthopédagogie : les services directs à l'élève et les services indirects (Trépanier, 2005).

Les services directs à l'élève

Les services directs à l'élève peuvent s'effectuer dans la classe ou à l'extérieur de la classe, selon l'intention pédagogique ou orthopédagogique ciblée.

Lorsqu'on songe à mettre en place des interventions intensives et ciblées ou rééducatives et personnalisées, il est nécessaire de faire singer une autorisation parentale. Dans le cas où le parent est informé des services en orthopédagogie qui sont mis en place dans le cadre de la démarche du plan d'intervention, il autorise ces services lors de la signature du document légal.

Les services indirects

Selon la Cartographie des interventions orthopédagogiques en milieu scolaire développée par la Commission scolaire des Navigateurs, les services indirects « visent à mettre à profit l'expertise de l'orthopédagogue auprès de divers acteurs en vue de partager des recommandations, des conseils, des informations ou des pistes de solution ». Les services indirects s'adressent à différents types d'acteurs, tel que présentés dans le schéma suivant:

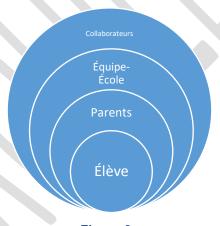


Figure 3:

Types d'acteurs concernés par les services indirects en orthopédagogie Tirés de la Cartographie des interventions orthopédagogiques en milieu scolaire, CSDN

Le rôle de l'enseignant en orthopédagogie en contexte Ràl

C'est à travers ce modèle à trois paliers que nous exposerons les différents rôles que peut jouer un enseignant en orthopédagogie dans une école. Vous trouverez dans le tableau suivant les principales composantes du travail de l'enseignant en orthopédagogie aux différents paliers d'intervention.

PALIER I

RÔLE DE L'ENSEIGNANT EN ORTHOPÉDAGOGIE

- ✓ Coopérer au dépistage des difficultés des apprenants;
- ✓ Contribuer à la prévention des difficultés d'apprentissage;
- Collaborer à la recherche de solutions et à la résolution de problèmes quant à la réussite de qualité pour tous;
- ✓ Conseiller et informer les acteurs concernés sur les conditions optimales pour favoriser l'apprentissage des apprenants à risque ou en difficulté.
- Identifier et instaurer des modalités et des conditions favorables à la réussite de qualité.
- Collaborer à l'évaluation de la situation du milieu.

MODALITÉS D'ORGANISATION DES SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES

Types d'interventions : Universelles et préventives

En classe : Dépistage universel, coenseignement, etc. Hors-classe : Décloisonnement, clinique de lecture, etc.

PALIER II

RÔLE DE L'ENSEIGNANT EN ORTHOPÉDAGOGIE

- ✓ Planifier et mettre en œuvre une démarche d'évaluation orthopédagogique afin de préciser les difficultés et leur nature;
- ✓ Analyser et interpréter les données de l'évaluation;
- ✓ Collaborer à la recherche de solutions et à la résolution de problèmes quant à la réussite de qualité pour tous.
- Planifier, concevoir et mettre en œuvre une intervention orthopédagogique favorisant la consolidation des apprentissages;
- Évaluer la réponse de l'apprenant aux interventions et réguler celles-ci;
- Soutenir les acteurs concernés impliqués auprès des élèves à risque ou en difficulté d'apprentissage.

MODALITÉS D'ORGANISATION DES SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES

Types d'interventions : Intensives et ciblées

En classe: Accompagnement pour le transfert des apprentissages, enseignement supplémentaire en classe avec un sous-groupe d'élèves, coenseignement, ateliers, soutien à l'utilisation des outils d'aide technologique en contexte d'apprentissage, etc.

Hors-classe : Intervention en sous-groupe d'élèves, décloisonnement, pistage des progrès, etc

PALIER III

RÔLE DE L'ENSEIGNANT EN ORTHOPÉDAGOGIE

- ✓ Contribuer à la conclusion de l'identification des troubles dans un processus d'évaluation multidisciplinaire;
- Planifier et concevoir une intervention orthopédagogique visant une rééducation corrective ou compensatoire;
- Soutenir les acteurs concernés impliqués auprès de l'apprenant ayant un trouble d'apprentissage;
- Rédiger l'ensemble des documents pertinents au suivi de l'intervention;
- Évaluer la réponse de l'apprenant aux interventions et réguler celles-ci;
- Collaborer à la recherche de solutions et à la résolution de problèmes quant à la réussite de qualité pour tous.

MODALITÉS D'ORGANISATION DES SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES

Types d'interventions : Rééducatives et individualisées

En classe: Accompagnement pour le transfert des apprentissages, soutien à l'utilisation des outils d'aide technologique en contexte d'apprentissage, etc.

Hors-classe: Intervention en sous-groupe, enseignement à l'utilisation des aides technologiques, pistage des progrès, etc.

TOUS LES PALIERS D'INTERVENTION MODALITÉ D'ORGANISATION DES SERVICES INDIRECTS Planification des interventions, consignation d'un sommaire des interventions, tenue de dossier, Auprès des élèves élaboration d'un plan de rééducation, différenciation pédagogique, collaboration pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'intervention, etc. Modélisation de stratégies d'étude, accompagnement dans la démarche du plan d'intervention, Auprès des parents accompagnement pour l'utilisation des aides technologiques à la maison, partage des conditions favorables aux apprentissages et à la réussite (p.ex. saines habitudes de vie), etc. Auprès de l'équipe-école Soutien à la différenciation pédagogique, participation aux communautés d'apprentissage professionnelles, participation aux portraits-classes, analyse des données du dépistage, support-Enseignants, enseignants spécialistes, TES, conseil à l'enseignant, etc. professionnels, direction. Participation à divers comités (projet éducatif, conseil d'établissement, etc.), conseiller et informer les Auprès des collaborateurs acteurs concernés par rapport aux différentes ressources disponibles dans le milieu (p.ex. CPE ou Services éducatifs, partenaires externes. bibliothèque municipale), consulter et/ou référer à des services externes, etc.

3.2 Principes directeurs pour guider l'organisation du service en orthopédagogie au primaire et au secondaire

L'organisation des services en orthopédagogie est un exercice complexe. En effet, qu'ils soient ponctuels ou plus intensifs, directs ou indirects, les services s'organisent en fonction des capacités et des besoins des apprenants, des contraintes organisationnelles et des ressources du milieu (ADOQ, 2018). Pour guider les enseignants en orthopédagogie dans leurs pratiques en matière d'organisation des services, le présent cadre fournit différents principes directeurs. Ceux-ci sont présentés dans cette schématisation (voir schéma 4) et ensuite de façon plus spécifique dans le tableau descriptif.

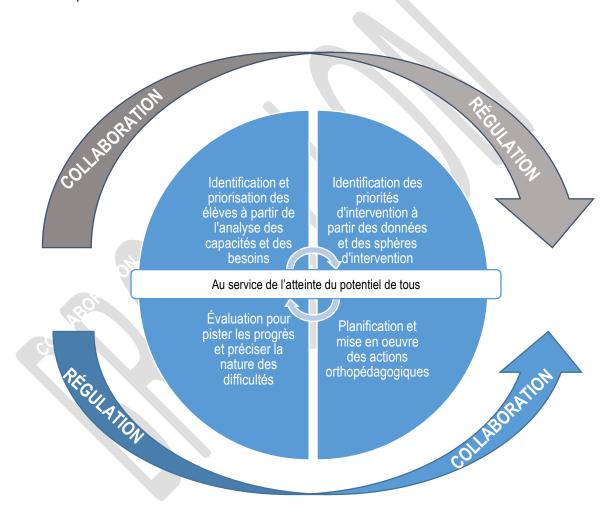


Figure 4:

Principes directeurs pour guider l'organisation des services en orthopédagogie

Tableau 2.1 : Description des principes directeurs

PRINCIPES DIRECTEURS EN LIEN AVEC L'IDENTIFICATION ET LA PRIORISATION DES ÉLÈVES

- Offrir les services en orthopédagogie dans une optique de prévention, où tous les élèves peuvent, à un moment ou à un autre en bénéficier:
- Organiser le service d'orthopédagogie en fonction de <u>l'analyse des capacités et des besoins de tous les élèves</u> et non à partir de règles prédéterminées. Par conséquent, le temps alloué, le nombre d'élèves suivis et le type d'intervention peuvent différer d'un cycle à l'autre ou d'une classe à l'autre;
- <u>Documenter les capacités et les besoins des élèves</u> par le biais de diverses modalités d'évaluation (p.ex. données d'observation, entrevue, entretien d'explicitation, prises de mesure CAP, dépistage, pistage de progrès, analyse de traces, portrait-classe, évaluation orthopédagogique, etc.);
- S'assurer que l'organisation du service en orthopédagogie est <u>souple et efficace</u> et qu'elle s'ajuste aux besoins des élèves. En tout temps, la répartition des services peut être modifiée à la suite de l'analyse de la progression des élèves ciblés ou à l'émergence de nouveaux besoins;
- Privilégier l'intervention par sous-groupes de besoins semblables, plutôt que selon le groupe-classe;
- Soutenir la mise en place <u>d'interventions universelles de qualité</u> (palier I) avant d'établir qu'un élève a besoin d'interventions supplémentaires (palier II et III);

Tableau 3.2 : Description des principes directeurs (suite)

PRINCIPES DIRECTEURS EN LIEN AVEC L'IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Évaluation-Intervention ⊠ Professionnalisme-Éthique ⊠ Collaboration-Coopération □ Communication-Gestion ⊠

- S'assurer de cibler dès le départ l'objectif prioritaire à travailler avec les élèves;
- Cibler des <u>objectifs spécifiques en lien avec les sphères d'intervention</u> liées au développement des compétences en lecture, en écriture ou en mathématiques, de même qu'au regard des processus et des stratégies cognitives et métacognitives qui soutiennent ces apprentissages, en se servant des capacités de l'apprenant et en tenant compte de son profil motivationnel⁵;
- Ajuster le choix des cibles en fonction de la réponse à l'intervention de l'élève par le biais d'un pistage continu des progrès (zone proximale de développement);
- Informer régulièrement l'apprenant et les acteurs concernés des priorités d'intervention visées;
- Privilégier <u>l'utilisation de données en lien avec les sphères d'intervention</u>6) plutôt que de se fier uniquement aux résultats aux bulletins scolaires, ce qui favorise la prévention.

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur les sphères d'intervention, référez-vous aux documents et outils disponibles sur le SharePoint « Orthopédagogie ».

Intervention



⁵ ADOQ, (2018), p.21

⁶ Voir les annexes sur les sphères d'intervention pour plus de précisions.

Tableau 2.3 : Description des principes directeurs (suite)

PRINCIPES DIRECTEURS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ORTHOPÉDAGOGIQUES

Évaluation-Intervention ⊠ Professionnalisme-Éthique ⊠ Collaboration-Coopération ⊠ Communication-Gestion ⊠

- Préconiser <u>les interventions précoces et rapides</u> permet d'offrir une réponse adaptée aux besoins de l'apprenant qui sera bénéfique à son développement global et à sa capacité d'apprendre et de réussir⁷:
- Planifier et mettre en œuvre l'intervention d'après l'analyse des capacités et des besoins des apprenants;
- <u>Varier les modalités d'organisation et d'intervention</u> en fonction des besoins (soutien en classe ordinaire, rééducation auprès d'un sous-groupe d'élèves);
- Offrir à l'apprenant un <u>climat et des conditions propices à ses apprentissages</u>, afin de maintenir son intérêt et sa motivation à persévérer devant les efforts à fournir;
- Privilégier des interventions efficaces et explorer des façons novatrices d'intervenir;
- Planifier l'étayage des interventions et la responsabilisation graduelle de l'apprenant selon les progrès observés;
- Planifier <u>le transfert des apprentissages</u> en recontextualisant ceux-ci dans des tâches signifiantes pour favoriser la réussite de qualité et l'autonomie⁸;
- Documenter le progrès de l'apprenant.

Tableau 2.4 : Description des principes directeurs (suite)

PRINCIPES DIRECTEURS EN LIEN AVEC L'ÉVALUATION POUR PISTER LES PROGRÈS ET PRÉCISER LA NATURE DES DIFFICULTÉS

• Opter pour <u>une dynamique d'évaluation continue au service de l'intervention</u>⁹ (pistage des progrès et ajustement de l'intervention) et **informer régulièrement l'apprenant** et les acteurs concernés des résultats de l'intervention¹⁰.

ÉVALUATION ORTHOPÉDAGOGIQUE (Pour préciser les difficultés de l'élève)

- Avoir une <u>vision systémique</u> de la situation de l'élève en tenant compte de toutes les sphères de son développement (socio-affectif, cognitif, physique et moteur);
- Prendre une prise de distance vis-à-vis du diagnostic médical pour se pencher davantage sur <u>l'analyse des difficultés d'apprentissage</u> dans un contexte donné¹¹ (CSE, 2017);
- Participer à la <u>collecte de l'information</u> relevant de tous les acteurs concernés afin de cibler les processus fonctionnels et déficitaires chez l'élève;
- <u>Choisir des modalités d'évaluation variées</u> en donnant de l'importance à <u>l'analyse qualitative</u> (p.ex. données d'observation, tâches informelles, entrevues, entretien d'explicitation, prises de mesure, communautés d'apprentissage professionnelles, dépistage, pistage de progrès, analyse de traces, évaluation orthopédagogique, etc.);
- <u>Sélectionner les outils et les modalités d'évaluation les plus pertinents</u> à partir des hypothèses sur la provenance des difficultés.
- <u>S'appuyer sur les conclusions évaluatives</u> pour permettre à l'apprenant de progresser de manière optimale sur le plan des apprentissages.

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur la mise en œuvre des actions orthopédagogiques et sur l'évaluation, référez-vous aux documents et outils disponibles sur le SharePoint « Orthopédagogie ». Intervention/Professionnalisme/Gestion Évaluation

⁷ MEES, 2017

⁸ Voir annexe VII, Démarche d'intervention orthopédagogique et référentiel pour construire des séances rééducatives

⁹ Ibid, p.13

¹⁰ ADOQ, (2018), p.30

¹¹ Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Pour une école riche de tous ses élèves, s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5º année du secondaire, Octobre 2017

Tableau 2.5 : Description des principes directeurs (suite)

PRINCIPES DIRECTEURS EN LIEN AVEC LES PRATIQUES COLLABORATIVES

- <u>Établir et maintenir la communication</u> avec les parents;
- Établir des modalités de communication permettant l'échange efficace des informations sur la progression de l'apprenant;
- Soutenir les enseignants dans la mise en place de pratiques d'enseignement et d'évaluation reconnues efficaces;
- Conseiller les enseignants et les spécialistes en matière de <u>différenciation pédagogique</u>;
- Collaborer pour créer les <u>conditions d'enseignement-apprentissage les plus favorables</u>; afin de <u>dépasser les compétences</u> <u>individuelles et faire émerger une compétence collective</u> (PFEQ, Enseignement secondaire 2^e cycle, p.22);
- Prévoir des moments de concertation et de collaboration avec les autres membres de l'équipe-école;
- Travailler en complémentarité avec l'équipe multidisciplinaire afin d'établir les priorités d'action dans une approche systémique;
- Participer à l'analyse de solution afin de <u>choisir collectivement les interventions les plus adaptées</u> aux besoins et aux capacités de l'apprenant (CSE, 2017).

3.4 Planification du service

Seul un horaire flexible, déterminé en fonction des besoins des élèves, permettra à l'enseignant en orthopédagogie un travail efficace et optimal. Dans le contexte de réponse à l'intervention, le service d'enseignement en orthopédagogie peut être interpelé, peu importe le niveau d'intervention ou le moment de l'année. Cependant, certaines actions doivent être prévues en fonction de différents moments de l'année, en voici quelques exemples :

- Les interventions liées à la rentrée scolaire (observation, dépistage, transition des outils d'aides technologiques, consultation de dossiers, etc.);
- Les interventions par bloc intensif selon les besoins tout au long de l'année suivi d'une séquence de services indirects:
- Le support à la réalisation des épreuves de régulation et unique en mai et en juin;
- Les portraits-classes;
- Le pré-classement et les présentations aux services spécialisés ;
- Les opérations de fin d'année (sommaire, rapport, transfert de dossier);

Il importe que les priorités d'interventions établies en fonction des besoins des élèves soient définies en collaboration avec les membres du comité EHDAA de l'école¹².

Afin de soutenir les enseignants en orthopédagogie dans le développement de pratiques probantes favorisant l'inclusion de l'élève en classe ordinaire, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay offre un service d'orthopédagogie-conseil.



Pour aller plus loin

Référez-vous à l'exemple de macroplanification du service en orthopédagogie

Gestion



Références

Association des orthopédagogues du Québec. (2018). Référentiel des compétences professionnelles liées à l'exercice de l'orthopédagogue au Québec.

Bédard, N., Vachon, I., Waltzing, I., Gauthier, K. De Champlain, L. et Martel, S. (2019). Différenciation pédagogique : La modification des attentes par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise : une démarche réflexive.

CTREQ. (2014). Fonction d'enseignant ressource au secondaire, pour optimiser la réussite des élèves à risque ou HDAA.

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. (2018). Démarche de mise en place des aides technologiques à l'apprentissage.

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. (2018). Cadre de référence pour l'enseignement et l'apprentissage de la lecture.

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. (2018). Les adaptations possibles lors des épreuves obligatoires et uniques et réponses aux questions courantes.

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. (2019). Plan d'engagement vers la réussite.

Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. (2018-2019). Cadre organisationnel des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Conseil supérieur de l'éducation. (2017). Pour une école riche de tous ses élèves, s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5e année du secondaire.

Desrochers. A. (2014). Le modèle de réponse à l'intervention et l'orthopédagogie. Colloque de l'Association des orthopédagogues du Québec. 2e symposium sur le modèle de réponse à l'intervention. 22 octobre 2014.

FSE-CSQ. (2019). Référentiel : les élèves à risque et HDAA

Gauthier, K. Waltzing, I., Vachon, I., Bédard, N., De Champlain, L. et Martel, S. (2019). Différenciation pédagogique : La modification des attentes par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise : une démarche réflexive.

Ministère de l'éducation. (1999). Une école adaptée à tous ses élèves : politique de l'adaptation scolaire. Québec.

Ministère de l'éducation. (2002). Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite. Québec.

Ministère de l'éducation. (2003). La politique d'évaluation des apprentissages. Québec.

Ministère de l'éducation. (2003). Le plan d'intervention au service de la réussite de l'élève. Québec.

Ministère de l'éducation. (2004). Les difficultés d'apprentissage à l'école : Cadre de référence pour guider l'intervention. Québec.

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. (2007). L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Québec.

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. (2011). Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves HDAA. Québec.

Ministère de l'éducation du loisir et du sport. (2012). Référentiel d'intervention en lecture pour les élèves de 10 à 15 ans. Québec.

Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. (2014). Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers. Québec.

Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2017). Politique de la réussite éducative. Québec.

Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. (2017). Référentiel d'intervention en écriture. Québec.

Trépanier, N. S. (2005). L'intégration scolaire des élèves en difficulté: Une typologie des modèles de service (2e éd.). Montréal: Éditions Nouvelles.

ANNEXE I:

Compétences professionnelles de l'enseignant

Baccalauréat en adaptation scolaire

Pour l'obtention du baccalauréat en adaptation scolaire, les universités sont appelées à donner un programme de formation qui permet aux futurs maîtres d'acquérir les compétences professionnelles propres à la profession enseignante:

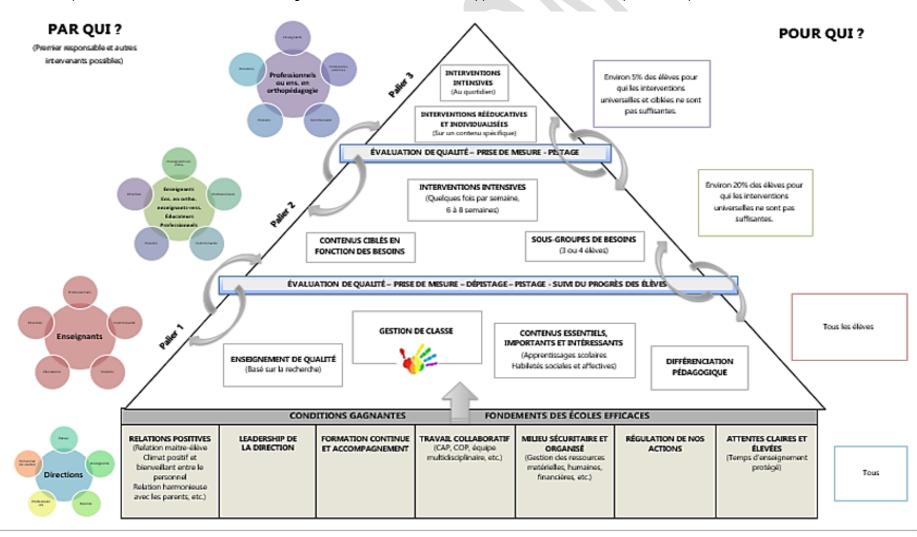
- Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.
- Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.
- Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
- Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.
- Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.
- 10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.
- 11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.



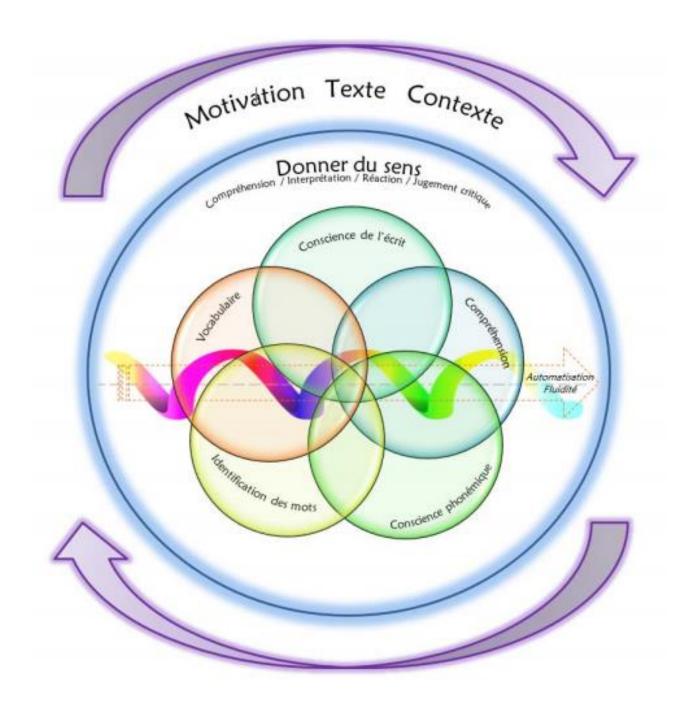
ANNEXE II:

Le modèle de réponse à l'intervention à la CSRS

Réponse à l'intervention : un modèle d'organisation de services et une approche de résolution de problèmes pour la réussite de l'élève



ANNEXE III : Répertoire de sphères d'intervention en lecture



Tiré du document Cadre de référence : Enseignement et apprentissage de la lecture, Services éducatifs jeunes, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

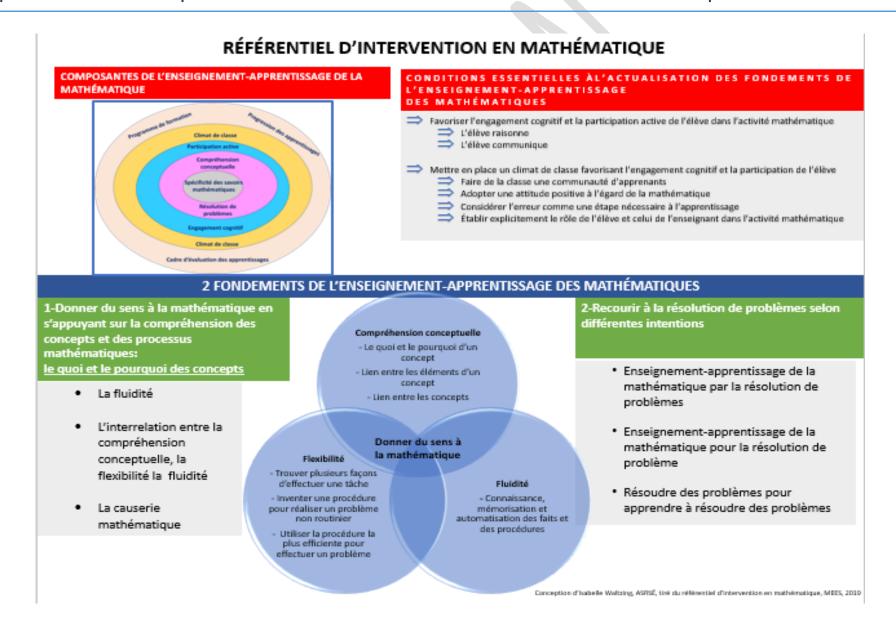
ANNEXE IV : Répertoire de sphères d'intervention en écriture



Tiré du document Référentiel d'intervention en écriture, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017

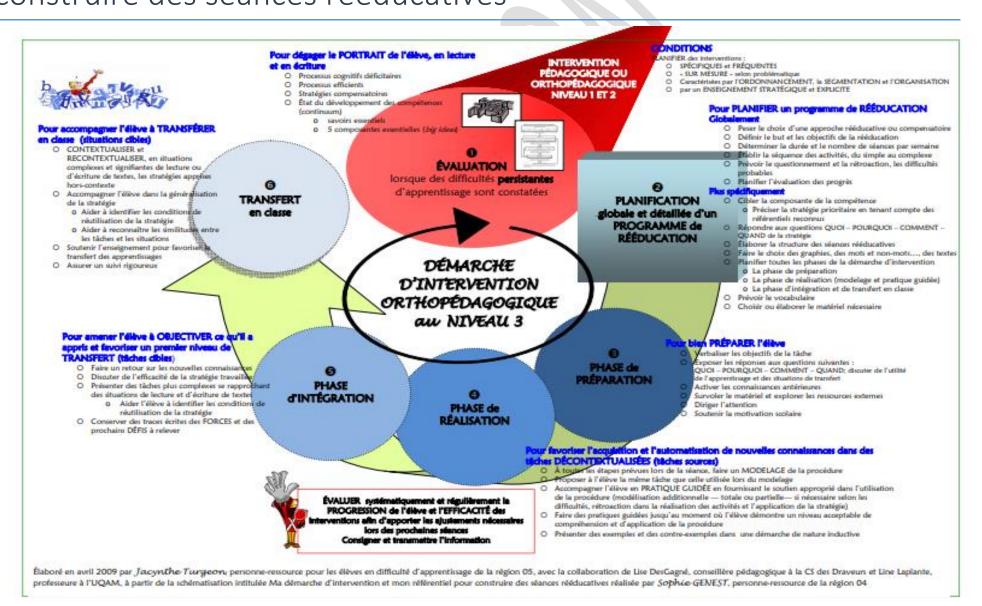
ANNEXE V:

Répertoire de sphères d'intervention en mathématique



ANNEXE VI:

Démarche d'intervention orthopédagogique et référentiel pour construire des séances rééducatives



Annexe VII : Vision systémique de la différenciation pédagogique

